

L'identité postnationale : itinéraire(s) de la citoyenneté dans la modernité avancée

Geneviève Nootens

Volume 18, numéro 3, 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040193ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040193ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Nootens, G. (1999). L'identité postnationale : itinéraire(s) de la citoyenneté dans la modernité avancée. *Politique et Sociétés*, 18(3), 99–120.
<https://doi.org/10.7202/040193ar>

Résumé de l'article

Certains processus actuels concourent à la transformation de la nature de l'État national, notamment du point de vue de la territorialité. Ils interpellent par le fait même notre conception de la citoyenneté, étroitement liée à l'avènement de l'État national territorialisé. Le texte vise à souligner certains de ces processus, qui modifient le rôle de l'État et l'allégeance citoyenne, contribuant par le fait même à redéfinir les identités politiques. Une brève présentation de la thèse habermassienne sur l'identité postnationale permet de soulever certaines considérations reliées à l'émergence et l'articulation d'identités postnationales dans ce contexte.

L'IDENTITÉ POSTNATIONALE : ITINÉRAIRE(S) DE LA CITOYENNETÉ DANS LA MODERNITÉ AVANCÉE*

Geneviève Nootens
Université du Québec à Chicoutimi

Quand il y a un changement général des conditions, c'est comme si toute la création avait changé et le monde entier était altéré, comme si la création se renouvelait et se répétait, comme si le monde s'ouvrait à une nouvelle existence.

IBN KHALDUN

Je crois que nous devrions avoir la modestie de nous avouer à nous-mêmes d'une part que l'époque à laquelle nous vivons ne constitue pas un point unique ou fondamental ou décisif de l'histoire, où tout est complété et recommence à nouveau. Nous devons avoir la modestie d'admettre, d'autre part, même sans cette solennité, que l'époque à laquelle nous vivons présente beaucoup d'intérêt.

MICHEL FOUCAULT

Paradoxalement, si depuis environ deux décennies les penseurs libéraux se sont largement intéressés au multiculturalisme et au nationalisme¹, c'est plutôt la question du futur même de la citoyenneté nationale qui s'impose aujourd'hui le plus vigoureusement à la

* Je remercie pour leurs commentaires les évaluateurs anonymes de la Revue, ainsi que Gérard Bouchard, en espérant que les changements apportés à la version originale de ce texte rendent justice à la pertinence de leurs commentaires. Une version abrégée du présent texte a été présentée au congrès de la Société québécoise de science politique à Ottawa en mai 1999.

1. Voir, par exemple: Will Kymlicka, «The Sources of Nationalism. Commentary on Taylor», dans Robert McKim et Jeff McMahan, *The Morality of Nationalism*,

Geneviève Nootens, département de sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi, 555, boul. de l'Université, Chicoutimi (Québec), Canada, G7H 2B1.

Courriel : gnootens@uqac.quebec.ca

Politique et Sociétés, vol. 18, n° 3, 1999

théorie et la sociologie politiques. En effet, le contexte sociopolitique actuel est déterminé par les transformations globales véhiculées par la modernisation et l'accroissement qualitatif des interdépendances caractéristiques de la mondialisation². Ces éléments contribuent au développement d'identités complexes et multiples, tant du point de vue des individus que de celui des groupes. Ainsi, par exemple, la prolifération d'acteurs transnationaux aussi bien que certaines logiques infranationales (décentralisation, régionalisation, mobilisation associative) et la mobilité croissante des individus au sein du système international semblent avoir un impact sur l'allégeance citoyenne³. Ces processus concourent également à la transformation de la nature de l'État national. La mondialisation contribue, par exemple, à la dislocation de la relation entre l'État et l'économie, puisqu'une part de plus en plus importante de l'activité économique s'organise directement sur des bases mondiales, avec pour effet une dénationalisation de l'espace économique et l'érosion des capacités de régulation économique associées à l'État⁴. Dans ce contexte, l'État national se trouve remis en question à la fois comme idéal type et comme construction historique.

Or, cet État national constitue précisément, dans les sociétés démocratiques libérales, le lieu premier d'identification des citoyens. Le libéralisme fut en effet étroitement associé, dans son développement historique, à cette forme spécifique de construction de l'État, qui émerge en Europe occidentale au tournant des XV^e et XVI^e siècles. Cette forme de communauté politique devient ce que nous appellerons l'État-nation (ou État national, pour être plus fidèle à la réalité sociologique de cette forme de communauté politique)⁵, notamment

New York, Oxford University Press, 1997; Will Kymlicka, « Misunderstanding Nationalism », *Dissent*, 1995, p. 130-137; Wayne Norman, « Unité, identité et nationalisme libéral », *Lekton*, vol. 3, n° 2, 1993, p. 35-64; J. Couture, K. Nielsen, M. Seymour (dir.), *Rethinking Nationalism*, *Canadian Journal of Philosophy*, vol. suppl. n° 22, 1996; Michel Seymour (dir.), *Nationalité, citoyenneté, solidarité*, Montréal, Éditions Liber, 1999.

2. Anthony Giddens, *The Consequences of Modernity*, Stanford, Stanford University Press, 1990; Gilles Breton, « Mondialisation et science politique : la fin d'un imaginaire théorique ? », *Études internationales*, vol. XXIX, n° 3, 1993, p. 533-548.
3. Bertrand Badie, Marie-Claude Smouts, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques et Dalloz, 1992.
4. G. Breton, « Mondialisation et science politique », p. 539-542.
5. Je retiens ici la distinction suggérée notamment par Charles Tilly entre État-nation et État national. La plupart des « États-nations » qui se partagent l'espace territorial sont en effet multinationaux, donc ne peuvent prétendre au titre d'État-nation. Par contre, la littérature conserve généralement et indifféremment ce dernier terme pour désigner ce que C. Tilly définit comme « État national », c'est-à-dire « des États gouvernant plusieurs régions contiguës et leurs villes par le biais de

Résumé. Certains processus actuels concourent à la transformation de la nature de l'État national, notamment du point de vue de la territorialité. Ils interpellent par le fait même notre conception de la citoyenneté, étroitement liée à l'avènement de l'État national territorialisé. Le texte vise à souligner certains de ces processus, qui modifient le rôle de l'État et l'allégeance citoyenne, contribuant par le fait même à redéfinir les identités politiques. Une brève présentation de la thèse habermassienne sur l'identité postnationale permet de soulever certaines considérations reliées à l'émergence et l'articulation d'identités postnationales dans ce contexte.

Abstract. This study examines the emergence of new political identities resulting from the transformation of the role of the Nation State. The author suggests the role of the Nation State is being transformed especially at the level of territoriality thereby producing new forms of citizenship. A presentation of Habermas' theory of postnational identity focuses the article on these new forms of citizenship.

en raison de son entreprise d'unification politique et culturelle autour d'un groupe dominant⁶. Il semble assez clairement ressortir de ce processus que le projet de construction d'une identité nationale vient ainsi déplacer l'axe principal de définition de l'identité (d'identification), qui était auparavant le fait de conceptions téléologiques et de solidarités principalement locales, d'une part, et segmentaires, d'autre part. Ultimement, les principes politiques communs permettent d'éviter la remise en question de l'appartenance nationale pour des prétextes de divisions statutaires, religieuses, ou économiques⁷.

L'État national se caractérise également par la territorialisation de l'espace politique. Rappelons qu'au cours du processus de construction de l'État (*state-building*), l'espace politique européen passe, historiquement, d'une organisation caractérisée par la superposition d'allégeances et la stratification d'espaces socio-politiques multiples à

de structures centralisées, différenciées et autonomes» (l'État-nation étant plutôt un État dont le peuple partage « une forte identité linguistique, religieuse et symbolique »). Charles Tilly, *Coercion, Capital, and European States, AD 990-1990*, Cambridge, Basil Blackwell, 1990, p. 2-3.

6. Charles Tilly (dir.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1975; Yaël Tamir, *Liberal Nationalism*, Princeton, Princeton University Press, 1993; Ross R. Poole, « Nationalism, Ethnicity and Identity », *Journal of Area Studies*, vol. 4, 1994, p. 30-42.
7. Bertrand Badie, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995; Ernest Gellner, « Nationalism », *Theory and Society*, vol. 10, n° 6, 1981, p. 753-776; Geneviève Nootens, « Vers une théorie libérale de l'identité », dans M. Seymour, *Nationalité, citoyenneté, solidarité*, p. 389-417.

la centralisation du pouvoir sur un territoire délimité et à la coexistence d'entités territoriales mutuellement exclusives sur la base du principe de souveraineté⁸. L'institutionnalisation de la citoyenneté correspond à l'abolition des espaces non nationaux, les multiples espaces sociaux et politiques se fondant en un, celui de l'État national. La territorialité occupe dans ce processus un rôle central, puisque c'est par elle que se définit un espace politique exempt des stratifications propres à l'Europe médiévale⁹. C'est d'abord et avant tout la territorialité qui définit cet espace politique non stratifié, où la pertinence politique des espaces non nationaux se trouve abolie. L'État national se trouve par conséquent étroitement lié à l'avènement du principe de territorialité (à la territorialisation de l'espace politique) dans l'histoire occidentale. Le territoire apparaît, selon les termes de Bertrand Badie, comme la « marque essentielle de l'État¹⁰ », comme le moyen de définir et de (dé)limiter une communauté politique pertinente. Le contrôle territorial caractéristique de l'État national constitue donc, tout comme cet État lui-même, une forme historique et culturelle particulière, distincte du lien établi par la Cité (qui fragmente les espaces), l'Empire (dont la logique est l'expansion), et la féodalité (où le lien d'allégeance est avant tout personnel)¹¹.

Les transformations actuelles suggèrent que c'est le fondement même de la priorité associative propre à l'État moderne qu'il faut interroger. Ces transformations, dont nous avons donné quelques exemples plus haut, semblent en effet suffisamment importantes pour laisser présager des modifications substantielles de la nature et des fonctions de l'État et, par conséquent, du lien qu'il entretient avec ses citoyens. Autrement dit, le contexte sociopolitique actuel justifie une réflexion très sérieuse sur le postulat selon lequel l'identité politique moderne réside dans l'identification de la citoyenneté avec la résidence dans un espace territorial spécifique.

Nous ne prétendons pas aborder ici l'ensemble des questions relatives à l'émergence d'identités dites postnationales. L'objectif de ce texte est plus modeste : il entend d'abord présenter un état des réflexions quant au contexte dans lequel se pose la question de cette émergence, et ce grâce au rapprochement de réflexions appartenant à divers champs ou traditions. Il s'agit donc d'abord de présenter un certain nombre de « constats » sur la mondialisation, puisque c'est dans ce contexte que se pose la question du devenir de l'identité politique des citoyens des démocraties libérales. Le texte veut, dans un deuxième temps, attirer l'attention sur l'insuffisance des réflexions

8. Andreas Behnke, « Citizenship, Nationhood and the Production of Political Space », *Citizenship Studies*, vol. 1, n° 2, 1997, p. 250-251.

9. *Ibid.*, p. 253.

10. B. Badie, *La fin des territoires*, p. 9.

11. *Ibid.*, p. 18-33.

théoriques actuelles concernant cette question, notamment dans le champ de la philosophie politique libérale contemporaine. Il apparaît primordial, à l'heure actuelle, de proposer un nouveau paradigme politique qui puisse rendre compte des formes novatrices autour desquelles se nouent des relations susceptibles de donner lieu à des axes d'identification collective différents de ceux qui ont dominé la modernité (ainsi que des pratiques participatives susceptibles de les accompagner). Pour ce faire, il faut pouvoir éclaircir le « dialogue » entre, d'une part, certains processus de transformation sociopolitique et, d'autre part, les propositions théoriques de la philosophie politique libérale contemporaine. Ultimement, et il s'agit là d'un projet plus vaste qui ne se limite aucunement au présent texte, l'objectif est de souligner la difficulté, pour la philosophie politique libérale contemporaine, de repenser le paradigme politique.

Nous rappellerons d'abord, notamment grâce aux travaux de B. Badie, certains des processus qui forcent la réflexion sur l'État national. Dans la deuxième section, nous nous servirons des travaux de Jürgen Habermas sur l'identité postnationale pour introduire certaines questions concrètes soulevées par la supranationalisation et souligner la négligence, dans ce type de réflexion, de processus parallèles. En guise de conclusion, nous reviendrons sur l'importance de théoriser les évolutions actuelles en dehors du cadre traditionnel de l'État national et de la supranationalisation (La postnationalité, en effet, n'est pas qu'un processus de « supranationalisation », elle comporte également la régionalisation de certains rapports sociaux, leur organisation au-delà des frontières, mais sans supranationalité ni territorialisation précise¹²).

Soulignons finalement que parler de remise en question de l'État national ne signifie pas que l'on postule la fin imminente de cet État. La constitution d'autres espaces politiques (pas nécessairement territorialisés, ceux-là) sera inévitablement influencée par la présence de ces États et des modes d'identification et d'allégeance qui y sont liés. On peut, par exemple, penser que des espaces supranationaux ou infranationaux se superposeront aux espaces nationaux. Il faudrait alors parler plutôt de coexistence de formes différentes d'identité politique, de « cercles concentriques d'allégeance¹³ ».

MODERNITÉ, ÉTAT, MONDIALISATION

Bien que les États n'aient jamais désigné des sociétés autonomes et closes sur elles-mêmes, le modèle classique des « sociétés

12. B. Badie et M.-C. Smouts, *Le retournement du monde*, p. 197-198.

13. Anthony D. Smith, « National Identity and the Idea of European Unity », *International Affairs*, vol. 68, 1992, n° 1, p. 6.

nationales» et la distinction corrélatrice entre l'«interne» et l'«externe» ne peuvent résister au constat, aujourd'hui flagrant, que «l'espace au sein duquel chacun de nous évolue quotidiennement ne coïncide plus avec celui défini par les frontières de nos sociétés d'appartenance¹⁴». L'originalité de cette situation, qui est loin de se réduire à des phénomènes de nature économique, repose, comme le souligne G. Breton à la suite d'A. Giddens, dans l'extension et l'intensification des flux internationaux. Cette intensification résulterait plus particulièrement de quatre processus principaux, soit la mondialisation du modèle de l'État national, la mondialisation de l'activité économique (qu'il faut distinguer de la phase antérieure d'internationalisation), l'innovation technologique et sa diffusion massive, et, finalement, le dynamisme même de la modernité, qui «rend possible la compression du temps et de l'espace», compression accélérée et accentuée par la mondialisation¹⁵. Sur le plan des relations internationales, cela implique notamment que les relations intersociétales ne sont plus l'apanage des relations interétatiques et que le système interétatique apparaît non pas comme le système mais comme un système parmi d'autres. La mondialisation limite en effet l'utilité du discours théorique basé sur la souveraineté, car l'autonomie de l'État se trouve limitée. Elle contribue de plus à la dislocation de la relation entre l'État et l'économie, puisqu'une part de plus en plus importante de l'activité économique s'organise directement sur des bases mondiales, avec pour effet une dénationalisation de l'espace économique et l'érosion des capacités de régulation économique par l'État¹⁶.

Mais la mondialisation ne sonne pas pour autant le glas de l'État national. Bien que certains auteurs (pensons notamment à Kenichi Ohmae) croient que nous assistons à la fin de l'État national, du moins tel que nous le connaissons, d'autres défendent la thèse plus nuancée d'une modification de la forme d'État. Richard Higgott, par exemple, suggère que «La relation entre l'autorité politique des États et la puissance économique des marchés n'est pas un simple

14. G. Breton, «Mondialisation et science politique», p. 535.

15. *Ibid.*, p. 536; A. Giddens, *The Consequences of Modernity*, p. 64. Rappelons que A. Giddens attribue le dynamisme de la modernité à la séparation du temps et de l'espace (par l'uniformisation de l'organisation sociale du temps et la séparation de l'espace (*space*) et du lieu (*place*)), au «déracinement» (*disembedding*) des systèmes sociaux, et à la réorganisation réflexive des relations sociales à la lumière «d'apports constants de savoir affectant les actions des individus et des groupes» (*Ibid.*, p. 16-17). Il se fonde sur ce même cadre conceptuel de distanciation de l'espace et du temps pour définir la globalisation comme «l'intensification des relations sociales à l'échelle mondiale qui relie des localités distantes de façon telle que les événements locaux sont influencés par des événements advenant à une grande distance et vice versa.» (*Ibid.*, p. 64.)

16. G. Breton, «Mondialisation et science politique», p. 539-542.

affrontement. Elle comporte également beaucoup d'aspects de soutien mutuel. Pour la plupart des élites politiques, y compris celles de conviction social-démocrate, la mondialisation – en tant que discours normatif sur ce qui est possible – est un exercice d'ajustement¹⁷». Michael Mann examine pour sa part la question du déclin de l'État national à partir d'un modèle distinguant les réseaux locaux (subnationaux), nationaux, internationaux (entre réseaux constitués sur des bases nationales), transnationaux, et globaux¹⁸. Il avance, d'une part, que la domination historique de l'État national est plus mitigée qu'on ne le laisse croire (que, par exemple, une bonne partie de la vie économique n'a jamais fait partie de la sphère étatique, mais qu'elle demeure plutôt accolée à la sphère privée), et, d'autre part, que le déclin de l'État-nation est exagéré, puisque si certains processus contribuent effectivement à l'affaiblir, d'autres au contraire contribuent à le renforcer. M. Mann en conclut que bien que les réseaux globaux se renforcent, il faut prendre en considération le fait que ces réseaux sont « segmentés » par les particularités des États nationaux, segmentation dont la médiation passe par les relations interétatiques¹⁹.

Il faut par conséquent éviter de porter un jugement trop rapide sur la disparition prochaine de l'État. Par contre, indiscutablement, un certain nombre de forces et de processus modifient actuellement de façon non négligeable le rôle et la place de l'État-nation. B. Badie et M.-C. Smouts suggèrent de considérer entre autres les éléments qui suivent.

- **La prolifération d'acteurs transnationaux** intensifie les flux et permet d'échapper plus facilement à tout contrôle étatique. L'importance des flux transnationaux (qui s'explique par des raisons techniques et par l'importance des ressources dont ils disposent) ne signifie pas tant l'extinction du système interétatique que son dédoublement entre un monde des États et un monde « multicentré ». Ce dernier repose sur des réseaux d'allégeance de nature et d'intensité variables ainsi que sur une logique de renforcement de la coopération transfrontalière entre acteurs cherchant à s'émanciper du cadre territorial, soit parce qu'ils l'« ignorent » (par exemple, les flux de communication), soit parce qu'ils cherchent à le transcender (par exemple, les flux économiques)²⁰.

17. Richard Higgott, « Mondialisation et gouvernance: l'émergence du niveau régional », *Politique étrangère*, vol. 62, n° 2, 1997, p. 288.

18. Michael Mann, « Has Globalization Ended the Rise and Rise of the Nation-State? », *Review of International Political Economy*, vol. 4, n° 1, 1997, p. 475.

19. *Ibid.*, p. 495.

20. B. Badie et M.-C. Smouts, *Le retournement du monde*, p. 78.

- L'État serait aussi victime de **logiques infranationales** (dynamiques centrifuges), telles la décentralisation, la régionalisation, la reconstruction communautaire (basée sur la réactivation de l'allégeance des individus à leur communauté « naturelle » d'appartenance), la mobilisation associative (de nature religieuse ou séculière)²¹. Il importe ici de souligner qu'il n'est pas seulement question, lorsqu'on parle de régionalisation, de constitution de blocs économiques régionaux. Pierre Veltz attire notre attention sur la constitution d'une économie transnationale qui s'appuierait principalement sur de grands pôles urbains :

[L]a raison fondamentale pour laquelle on ne peut pas réduire la nouvelle géographie économique à l'émergence des blocs régionaux considérés comme agrégation d'ensembles nationaux est que cette image occulte des processus essentiels qui se déroulent en général à l'échelle infranationale, et parfois à cheval sur plusieurs entités nationales : la montée des grandes agglomérations et des réseaux qu'elles forment entre elles, le dynamisme de multiples pôles de croissance infranationaux ou transnationaux [...] Ces processus de différenciation spatiale – de polarisation et/ou de spécialisation – accroissent les inégalités territoriales²².

- Le fait que, dans le cadre de la mobilité croissante des individus au sein du système international, le citoyen passe de moins en moins

21. *Ibid.*, p.18-19. Pour B. Badie, tous ces phénomènes sont porteurs d'instabilité et de désordre. Il craint l'instabilité d'un ordre international basé sur des identifications et des espaces politiques multiples; il soutient que l'État-nation est, du point de vue fonctionnel, la médiation la plus efficace entre l'individu et l'ordre mondial (*Ibid.*, p. 51-52). P. Hassner semble appuyer ce point de vue : « On peut imaginer un monde dominé par des réseaux, où des équivalents fonctionnels de l'État et du territoire se substituent à ces derniers du point de vue économique et militaire, voire (encore que plus difficilement) administratif et policier. On ne voit guère comment ils pourraient produire un équilibre entre communauté et société, entre identification affective et efficacité fonctionnelle où les besoins contradictoires de l'âme et de la société humaines trouveraient à se satisfaire. » (Pierre Hassner, « Ni sang ni sol ? Crise de l'Europe et dialectique de la territorialité », dans Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, *L'international sans territoire*, Paris, L'Harmattan, collection Cultures et conflits, 1996, p. 130.)

22. Pierre Veltz, « Une organisation géoéconomique à niveaux multiples », *Politique étrangère*, vol. 62, n° 2, 1997, p. 268. Ainsi, on assistera, selon Veltz, à la combinaison de deux scénarios, à l'échelle européenne : « une structuration primaire autour de grandes aires métropolitaines multifonctionnelles qui tireront leur force précisément de leur diversité interne; une structuration secondaire, et en général subordonnée, de zones spécialisées dans des segments particuliers des chaînes productives (et/ou des niches de marchés). » (*Ibid.*, p. 273).

par l'État pour accéder à l'international²³, et qu'il y accède alors comme **individu** et non plus comme citoyen, est également significatif.

- l'État, confronté à un espace économique transnational et à un secteur économique informel, **perd la crédibilité économique** que lui prête la théorie néoclassique; en Occident, l'État providence est de moins en moins « performant » (ce qui contribue à la crise de légitimité que traverse l'État)²⁴.

Ce sont là certains des forces et processus qui influent le plus fortement sur l'État national et en déterminent les transformations dans le cadre sociopolitique actuel. Trois conséquences apparaissent particulièrement significatives pour la question de l'identité citoyenne.

Il faut en premier lieu souligner que beaucoup de ces phénomènes (pensons particulièrement aux flux transnationaux, à la perte de crédibilité économique de l'État et à l'importance croissante des logiques infranationales et régionales) ont un impact non négligeable sur l'allégeance citoyenne, qui doit composer avec d'autres types d'allégeances, infraétatiques et supraétatiques²⁵. Ces diverses allégeances ne se présentent généralement pas comme étant exclusives, mais leur interaction est néanmoins susceptible de modifier l'allégeance civique, à plus forte raison si l'État national paraît en mal de légitimité et si, comme le suggère Zaïki Laïdi, le politique tend à ne devenir qu'un régime d'action parmi d'autres. Par contre, comme le rappelle Michael Mann, il ne faut pas non plus sous-estimer les demandes que les individus continuent à soumettre à l'État national et qui contribuent à maintenir son importance. Nous en avons été témoins par exemple lors des réactions suscitées par l'Accord multilatéral sur les investissements : les Canadiens et les Québécois se sont particulièrement préoccupés des « exceptions culturelles » : beaucoup de citoyens s'attendent que l'État canadien les fasse inscrire dans l'Accord et respecter. Le précédent créé par l'affaire Ethyl Corporation a suscité le même genre d'inquiétude sur le plan des normes environnementales.

Deuxièmement, la recomposition de l'espace par la mondialisation de l'économie apparaît indiscutable²⁶. L'ordre de l'espace qui en

23. B. Badie et M.-C. Smouts, *Le retournement du monde*, p. 15-17. Nous postulons évidemment que les identités sont construites à partir de différents ancrages sociaux et pratiques de coopération/interaction, et que, par conséquent, la modification des axes de coopération et d'interaction influera sur la constitution des identités. Cette formulation grossière ne rend évidemment pas compte de la complexité de ces processus.

24. *Ibid.*, p. 16.

25. *Ibid.*, p. 74.

26. B. Badie, *La fin des territoires*, p. 180-181.

découle se condense en des lieux de coordination et des réseaux, où la richesse dépend de la mobilité (et non du sol). Mais, faut-il le rappeler, le marché n'est pas un principe d'ordre. Comme le souligne Z. Laïdi dans un texte portant sur la centralité de l'urgence dans nos sociétés,

les marchés ne cherchent nullement à « construire l'avenir » mais à sanctionner le présent des agents économiques. D'où la tendance des entreprises à privilégier la « réalisation de performances à court terme » – destinées à « rassurer » les marchés – au détriment des stratégies de long terme. De surcroît, la difficulté de ces mêmes marchés à hiérarchiser les « signes » qui se présentent à eux [...] renforce cet imaginaire de l'immédiateté précisément parce que le pouvoir de discrimination entre présent et avenir paraît considérablement affaibli. Si « tout compte », c'est toujours « ce qui compte » présentement qui impose sa légitimité temporelle et nourrit par là même la construction d'un système de « reconnaissance immédiate »²⁷.

Or, dans le contexte actuel, de surveillant des marchés l'État devient surveillé par eux (il « prend place dans l'arène du marché »), ce qui symbolise le déplacement de l'État dans l'imaginaire social et le champ de l'action²⁸. Cette remarque est d'autant plus importante que l'État doit au minimum assurer, dans la tradition politique libérale, un certain nombre de fonctions sociales impliquant une vision à long terme (par-delà les intérêts individuels immédiats) et une certaine qualité du tissu social (éducation, formation de la main-d'œuvre, etc.).

Bien sûr, les entreprises doivent toujours compter avec les États, qui n'ont pas renoncé à la réglementation. Par contre, la **nature** de l'État s'est transformée. L'État devient un agent de la transnationalisation de l'économie, et il n'hésite pas à démanteler lui-même le « socle protectionniste²⁹ ». Ce passage jugé nécessaire, même par la plupart des gouvernements sociaux-démocrates, n'est pas sans contribuer à la crise de légitimité de l'État national. Les conséquences sont fondamentales : dans cet « exercice de réajustement » qu'est l'intégration dans un « ordre » mondialisé, les États utilisent la décentralisation et les leviers économiques d'une manière qui incite fortement les entités régionales ou municipales (dans le cas des métropoles) à se positionner elles-mêmes dans les réseaux globaux. Cela en retour fait de l'État un gestionnaire plutôt que l'instrument et l'incarnation des

27. Zaki Laïdi, « L'urgence ou la dévalorisation culturelle de l'avenir », *Esprit*, 246, 1998, p. 13-14.

28. *Ibid.*, p. 13.

29. B. Badie, *La fin des territoires*, p. 183.

projets collectifs, et contribue à délégitimer certains de ses niveaux d'intervention.

Enfin, troisièmement, la démultiplication des niveaux de territorialité implique que les intérêts nationaux n'ont pas disparu, mais qu'ils connaissent des « extensions mouvantes ». Le territoire se présente initialement comme un mode de contrôle des personnes, des processus et des relations sociales. Rappelons que la territorialité constitue une représentation sociale spécifique de l'espace³⁰. Mais le territoire paraît à l'heure actuelle une notion en perte de sens, dépassée notamment par les réalités économiques et les multiples revendications identitaires. Les acteurs tendent à lui substituer d'autres formes de contrôle, de mobilisation et d'association. La mondialisation et le progrès technique favorisent une mobilité accrue des acteurs sociaux, les « émancipent » du cadre territorial et incitent les individus à adopter des modes d'identification multiples. On peut ainsi opposer par exemple le monde des réseaux au monde des territoires, comme modes différents d'articulation des individus et des groupes. Le monde des réseaux transcende les contraintes spatiales et est axé sur des rapports fonctionnels basés sur des allégeances « mouvantes », dont les espaces de référence ne sont pas nécessairement complémentaires de l'espace étatique³¹. Le réseau privilégie un espace d'identification différent de celui de l'État, où la matérialité territoriale peut être accessoire, donc fluide, et où, à la limite, la référence territoriale peut s'estomper totalement. Le réseau contribue ainsi à dépolitiser et déterritorialiser les rapports internationaux³².

C'est dans ce vaste contexte sociopolitique, marqué par l'interaction entre, d'une part, l'État national, lieu privilégié de l'allégeance citoyenne et de l'action politique, catégorie fondamentale de la science politique comme discipline, et, d'autre part, des forces et processus qui agissent sur cet État à partir de leur propre logique, et interagissent avec lui (de manière conflictuelle ou non), que se pose la question du devenir de l'identité politique des citoyens des démocraties libérales. L'expression « identité politique » renvoie ici, de façon générale, à

30. A. Behnke, « Citizenship... » ; John Gerard Ruggie, « Territoriality and Beyond : Problematizing Modernity in International Relations », *International Organization*, vol. 47, n° 1, 1993, p. 139-174 ; B. Badie, *La fin des territoires*. J.G. Ruggie rappelle, par exemple, que les systèmes de pouvoir ne sont pas nécessairement territoriaux, ni territorialement fixés, et que même lorsqu'ils le sont, le concept de territoire n'est pas nécessairement exclusif (J.G. Ruggie, « Territoriality and Beyond », p. 149-150).

31. B. Badie, *La fin des territoires*, p. 135 ; François Constantin, « L'informel international ou la subversion de la territorialité », dans B. Badie et M.-C. Smouts, *Le retournement du monde*, p. 313.

32. F. Constantin, « L'informel international », p. 321 ; B. Badie, *La fin des territoires*, p. 135.

l'identité publique des citoyens, à ces valeurs communes qui, lorsqu'on se situe à un certain niveau de réflexion, constituent ce que Rawls appelle la raison publique. Le paradigme de l'État homogène et le postulat de la coïncidence entre l'espace civique et l'État national ont traditionnellement encadré la définition de la raison publique et de la citoyenneté. La mondialisation amène un effritement de ce postulat et de la représentation corollaire dominante de l'espace social, laissant présager une redéfinition de l'identité politique³³.

Dans la section suivante, je voudrais expliquer brièvement la thèse habermassienne de l'identité postnationale, thèse qui vise à définir les conditions d'une citoyenneté démocratique libérale dans un cadre qui dépasse celui de l'État national, mais dont les axes principaux demeurent les grands principes démocratiques libéraux. Cette thèse n'a pas qu'un intérêt philosophique, puisqu'elle tente de proposer des principes de citoyenneté commune dans le cadre de la construction européenne, qui peut être considérée à première vue comme processus de création et de définition d'une identité métanationale dépassant les simples intérêts économiques communs. Nous n'en ferons pas ici une analyse exhaustive ; il s'agit plutôt de situer ce type de débat dans le contexte sociopolitique actuel afin de soulever certaines considérations reliées à l'émergence d'identités politiques postnationales.

L'IDENTITÉ POSTNATIONALE

Les travaux de Jürgen Habermas illustrent parfaitement la thèse libérale suivant laquelle un engagement commun envers les grands principes libéraux de justice et de démocratie suffit à unir les citoyens de différents groupes ethniques et nationaux vivant au sein d'une même communauté politique, leur permettant ainsi de « s'élever » au-dessus de leurs sentiments d'identité ethniques ou nationalistes particuliers pour s'identifier à une communauté politique plus étendue³⁴. Dans l'optique privilégiée par J. Habermas, le nationalisme constitue une forme d'identité moralement inférieure à l'identité pan-nationale. Non pas que le nationalisme soit un phénomène prémoderne ou antimoderne : J. Habermas le décrit comme une forme spécifiquement moderne de manifestation d'une identité collective. Par contre, il considère que le nationalisme ne constitue pas une base

33. Ce qui pose toute la question de l'avenir de la démocratie, dans ce contexte. À ce sujet, voir : Gilles Labelle, « La démocratie à la fin du XX^e siècle : triomphante mais inquiète », *Politique et sociétés*, vol. 16, n° 3, 1997, p. 68-88.

34. Cette thèse a été décrite par W. Norman comme une « conjecture libérale pour l'unité » (W. Norman, « Unité, identité et nationalisme libéral »).

appropriée pour le concept d'identité dans un monde « post-traditionnel » :

Le nationalisme constitue sans aucun doute un premier pas dans l'appropriation réfléchie des traditions auxquelles l'individu s'identifie du point de vue de l'appartenance; l'identité nationale est déjà post-traditionnelle. Mais cette forme de conscience donne naissance à une force dangereuse: en fait foi le cas limite où elle s'actualise dans sa forme la plus pure – la mobilisation pour la guerre patriotique³⁵.

L'identité nationale est donc la première étape d'une forme réflexive, post-traditionnelle, d'appropriation de la tradition. Mais, aux yeux de J. Habermas, cette première étape ne suffit pas à structurer une vie intersubjective qui puisse nourrir un concept d'identité personnelle approprié à notre monde post-traditionnel. Et comme la société inclut désormais « le monde comme un tout », il ne voit d'autre possibilité que celle de l'universalisation de la conscience morale³⁶.

En quoi réside ce caractère incomplet de la visée post-traditionnelle du nationalisme? La lecture de J. Habermas suggère que cette imperfection réside non seulement dans le « côté sombre et barbare » d'un patriotisme construit et articulé à travers les rapports de force (*power politics*), mais aussi (et particulièrement si on se situe du point de vue de l'identité morale) dans une réflexion inachevée sur l'identité politique. L'auteur suggère que le patriotisme constitutionnel (cette identité post-traditionnelle qui succède à l'identification à la nation) ne peut se développer qu'après que la culture et la politique nationale se sont davantage différenciées l'une de l'autre qu'elles ne le sont dans l'État-nation de l'ancien type. Le patriotisme constitutionnel exige une nette distinction entre l'identité culturelle et la forme de l'organisation politique. J. Habermas décrit ainsi l'articulation de ce type d'identité avec les autres identités collectives :

Dans ce cas, les identifications à des formes de vie et des traditions sont chapeautées par un patriotisme plus abstrait, relié non pas à la totalité concrète d'une nation, mais à des procédures et à des principes abstraits. Ceux-ci concernent les conditions de vie commune et de communication entre les différentes formes de vie qui coexistent et qui sont porteuses des mêmes droits – à l'intérieur et à l'extérieur de la nation. Bien sûr, les liens du

35. Jürgen Habermas, *The New Conservatism. Cultural Criticism and the Historians' Debate*, Cambridge, MIT Press, 1989, p. 261.

36. *Ibid.*, p. 258-259.

patriotisme constitutionnel avec ces principes doivent être soutenus par un héritage de traditions culturelles avec lequel il s'accorde. Les traditions nationales continuent de conférer un statut privilégié à une forme de vie, bien qu'elle ne constitue qu'une forme possible dans une hiérarchie de formes de vie à portée variable. À ces formes de vie correspondent à leur tour des identités collectives qui se recoupent mais n'ont plus besoin d'un référent central autour duquel elles peuvent se regrouper et être intégrées dans une identité nationale. L'idée abstraite de l'universalisation de la démocratie et des droits humains constitue plutôt le substrat sur lequel se réfractent les rayons de la tradition nationale³⁷.

La notion de patriotisme constitutionnel met donc l'accent sur deux caractéristiques de l'identité « postnationale » : une identité culturelle détachée de la forme organisationnelle de l'État unifié et la volonté de s'identifier avec l'ordre politique et les principes juridiques fondamentaux³⁸. Elle semble ainsi devoir contribuer à résoudre la tension entre les valeurs universalistes de l'État démocratique constitutionnel et le particularisme distinctif des nations, en ce que les identifications et traditions se trouvent « chapeautées » par un patriotisme relié à des procédures et principes abstraits. La culture démocratique partagée réalise la médiation entre un cadre politique unifié et la pluralité des cultures nationales, par l'intermédiaire d'un espace juridiquement intégré³⁹.

On ne saurait bien sûr négliger l'influence du contexte politique et culturel allemand sur cette distinction : le « divorce », que J. Habermas invoque, entre la culture et la politique est en effet caractéristique d'une bonne partie de l'histoire allemande moderne, et pas seulement du débat récent (cette fameuse « querelle des historiens ») sur le « renouvellement » de la conscience nationale. Par contre, bien que l'auteur ancre la discussion du patriotisme constitutionnel et de l'identité postnationale dans le contexte allemand, il présume que l'affaiblissement de l'élément particulariste dans la conscience nationale est une tendance générale⁴⁰. Le philosophe Jean-Marc Ferry a pour sa part attribué explicitement une portée universelle à l'expérience allemande quant à la distinction de l'identité politique et culturelle. À son avis, une identité postnationale ne requiert pas uniquement une identité postconventionnelle, dont le principe n'est pas nécessai-

37. *Ibid.*, p. 262.

38. *Ibid.*, p. 256-257.

39. Jean-Marc Ferry, « Identité et citoyenneté européenne. À propos du sommet de Maastricht », dans Jacques Lenoble et Nicole Dewandre (dir.), *L'Europe au soir du siècle : identité et démocratie*, Paris, Éditions Esprit, 1992, p. 177-188.

40. J. Habermas, *The New Conservatism*, p. 256-257.

rement compatible avec le pluralisme culturel (comme le montre le modèle républicain français comme procédure politique d'unification culturelle)⁴¹.

J'ai examiné ailleurs⁴² les problèmes que pose cette thèse par rapport à notre compréhension du nationalisme et à la signification des formes de vie concrètes, particulières, relativement à l'enracinement des principes politiques dans l'identité morale des individus. L'enjeu ici n'est plus celui de la compatibilité du libéralisme et du nationalisme, mais bien plutôt celui des formes d'identité politique autres qui se développent dans le contexte sociopolitique actuel et interpellent la forme moderne principale de l'identité politique. À mon sens, nous assistons actuellement autant, sinon plus, à une modification des formes de l'identité politique qu'à une simple reformulation de l'identité nationale⁴³. Il ne suffit pas de (re)définir une identité collective plus ou moins extensive (ce que suggère par exemple le paradigme de l'État multinational élaboré par W. Kymlicka et Y. Tamir entre autres). Les transformations actuelles suggèrent en effet que c'est le fondement même de la priorité associative propre à l'État moderne (où la citoyenneté est associée avec la résidence dans un espace territorial spécifique) qu'il faut questionner, l'État étant appelé à partager son statut privilégié d'espace public d'identification avec d'autres espaces (certains territorialisés, d'autres non), qu'ils soient supranationaux, régionaux ou infranationaux.

Je voudrais, relativement aux apports potentiels de la thèse habermassienne dans ce contexte, me limiter ici à deux types de considérations, soit, d'une part, la question de l'émergence d'un espace politique non territorialisé⁴⁴ et, d'autre part, la légitimation démocratique des instances de pouvoir supranationales.

41. Jean-Marc Ferry, *Les puissances de l'expérience. Essai sur l'identité contemporaine*, t. II: *Les ordres de la reconnaissance*, Paris, Éditions du Cerf, 1991, p. 195.

42. G. Nootens, « Vers une théorie libérale de l'identité ».

43. Autrement dit, sans écarter l'importance de construire l'identité nationale sur un modèle de « cointégration », « en instituant une autre solidarité, une identité dont la propriété est de vouloir englober toutes les autres, mais en préservant leur spécificité et en s'en nourrissant plutôt qu'en les brisant » (Gérard Bouchard, « Jeter les souches au feu de la Saint-Jean-Baptiste », *Le Devoir*, 24 mars 1999, p. A-10), il faut souligner que ce sont les axes mêmes de (re)définition de l'identité collective qui sont en jeu.

44. L'expression « espace politique non territorialisé » entend désigner des espaces non structurés/délimités par l'État national territorialisé; on parle ici d'espaces civiques qui ne correspondent pas nécessairement à la représentation moderne dominante de l'espace social.

La question de l'émergence d'un espace politique non territorialisé

Dans un article intitulé «Citizenship, Nationhood and the Production of Political Space», Andreas Behnke examine la question de l'émergence d'un espace non territorial par l'institutionnalisation d'une citoyenneté européenne⁴⁵. Il explique que par le moyen de certaines règles relatives notamment au droit de résidence, de vote, de protection diplomatique et de liberté de mouvement à l'intérieur de l'Union européenne, l'Union définit un nouveau système de «clôture», un nouvel espace politique, présentant deux caractéristiques. D'une part, il ne remplace pas la citoyenneté nationale, mais la **présuppose**, puisque la citoyenneté européenne n'échoit qu'aux personnes citoyennes d'un État membre de l'Union. D'autre part, la logique ici à l'œuvre ne reproduit pas la territorialité de l'État national. En effet, elle construit l'espace commun à partir de modes d'association et d'appartenance se référant à des formes différentes d'espace sociopolitique⁴⁶.

Il s'agit donc ici d'un système où cohabiteraient divers niveaux d'espaces politiques organisés. On peut appuyer cette possibilité grâce au constat, réitéré par A.D. Smith, que sociologiquement «les êtres humains ont de multiples identités, entre lesquelles ils se déplacent selon le contexte et la situation, et qui peuvent être concentriques plutôt que conflictuelles⁴⁷». Ainsi, «être Européen» se définirait, sur le plan culturel, par le partage de certaines traditions (droit romain, démocratie politique, institutions parlementaires, éthique judéo-chrétienne) et de certains héritages culturels (l'humanisme de la Renaissance, le rationalisme et l'empirisme, le romantisme et le classicisme), constituant une «famille de cultures». Il est évident que l'intégration européenne, bien qu'on lui reproche jusqu'à présent l'absence de véritable dimension citoyenne, ne peut que bénéficier de ces recouvrements culturels et de l'existence d'un espace juridique unifié.

On ne peut par contre présumer de la validité universelle de ce modèle. De plus, l'État national n'a pas à «cohabiter» qu'avec un niveau supranational; le processus de régionalisation (soit subnationale, soit transfrontalière) s'avère aussi, bien que je ne puisse l'examiner en détail ici, d'une importance primordiale, tant pour les politiques publiques que pour l'identité publique des «citoyens».

45. A. Behnke, «Citizenship...».

46. *Ibid.*, p. 261-262.

47. A.D. Smith, «National Identity...», p. 76. L'auteur ajoute: «Il ne s'agit pas de nier la réalité culturelle et les significations concrètes de ces identités qui, transmises aux générations successives, ne se réduisent pas à la volonté et aux perceptions mouvantes des individus. En même temps, les preuves historiques soutiennent la coexistence de cercles concentriques d'allégeance.» (*Ibid.*, p. 67.)

La légitimation démocratique des instances de pouvoir supranationales

Particulièrement pertinente est la question de l'existence ou de la constitution d'un espace public, c'est-à-dire d'«un espace sur lequel s'exercent pleinement, au bénéfice de ses ressortissants, les allégeances et les droits qui sont généralement attachés à la citoyenneté⁴⁸», et qui soit aussi espace de délibération, où s'articule dans le discours public l'identification des «citoyens» de l'Union (continuons avec cet exemple). Il est évident qu'un simple espace de politiques publiques, tel que celui de l'Union européenne des traités de Rome et de Maastricht, «ne s'identifie pas nécessairement à un espace public s'il n'offre pas au citoyen la possibilité de participer à leur élaboration dans les conditions que lui offre généralement la mise en œuvre de la démocratie⁴⁹». Or, plusieurs auteurs notent la carence du pouvoir de délibération au sein de l'Union européenne, carence qui ferait de la citoyenneté européenne une citoyenneté de «superposition», mais où la dimension **citoyenne** est encore peu perceptible.

À ce niveau, Alain Renaut souligne que la principale difficulté consiste à concevoir «ce qui pourrait constituer un pôle méta-national d'identification suffisant pour assurer la reconnaissance de la diversité dans l'unité et donc permettre le bon fonctionnement d'instances démocratiques méta-nationales⁵⁰». Il pense que, dans l'optique de la notion de «patriotisme constitutionnel» élaborée par J. Habermas (et qu'il propose de prendre à la lettre par l'élaboration d'une véritable constitution européenne), ce sentiment d'appartenance pourrait se définir autour des valeurs politiques et juridiques de la démocratie, plutôt que des traditions nationales⁵¹. Ainsi, l'identité postnationale, dans le cadre de la construction européenne, passerait par la formation d'un tel patriotisme constitutionnel, «en l'occurrence : un patriotisme constitutionnel européen définissant la citoyenneté, non plus par conséquent en termes d'appartenance nationale, mais en termes d'adhésion à des principes juridico-politiques partagés et reconnus. La citoyenneté post-nationale serait alors celle qui correspondrait à une définition de la patrie en termes de patrie constitutionnelle, et non plus à partir d'une référence, plus ambiguë, à la nation⁵².»

48. Jean-Louis Quermonne et Andrew Smith, «Territoire et espace public dans l'Union européenne : les dimensions internes et externes», dans Badie et Smouts, *L'international sans territoire*, p. 153.

49. *Ibid.*, p. 154.

50. Alain Renaut, «La nation entre identité et différence», *Philosophie politique*, vol. 8, 1997, p. 125.

51. *Ibid.*

52. *Ibid.*, p. 121-122.

Il reste néanmoins que se pose encore la question de savoir si les Européens se reconnaîtront de manière aussi profonde dans la définition de principes juridiques communs que dans leurs traditions nationales particulières. Il semble notamment, et c'est ce que suggère implicitement A. Renaut, qu'un certain nombre de références culturelles communes soient nécessaires si on doit y arriver. De l'avis de l'auteur, cependant

cette problématique des conditions de possibilité (et de pensabilité) d'une instance politique post-nationale est, à son niveau, rigoureusement la même que celle de la communauté nationale dans une société multiculturelle: dans les deux cas, il s'agit de savoir jusqu'à quel point la diversité des groupes doit être représentée et se sentir représentée, ainsi que de déterminer, au cas où il ne pourrait y avoir d'instance de représentation démocratique sans une représentation des groupes, selon quelles modalités cette représentation de la diversité des groupes peut intervenir – qu'il s'agisse de la diversité culturelle des groupes, notamment des groupes minoritaires, dans une instance démocratique nationale, ou, à un échelon supérieur, de la diversité nationale des peuples dans une éventuelle instance démocratique post-nationale⁵³.

Le cœur de l'argument d'Alain Renaut à cet égard concerne ce qu'il appelle la «neutralisation des différences». Il souligne en effet «que le sujet de droit moderne se constitue par la neutralisation des différences, et non pas par leur affirmation», que la démocratie moderne part de la reconnaissance des droits des individus en tant qu'individus (le droit des Modernes étant un droit de l'être humain comme tel), et exclut par conséquent la représentation des groupes en tant que groupes. Il faut, à son avis, transposer cette conception dans la construction d'une communauté supranationale, celle-ci impliquant dès lors une constitution liant les citoyens de cette communauté et l'application de la loi de la majorité lors des prises de décision par les États. Il suggère donc, en d'autres termes, de transposer le principe majoritaire du plan national dans le plan communautaire, cette voie étant de son point de vue la seule permettant le passage du national au «méta-national⁵⁴». La dynamique qui traverse toute l'histoire de la modernité politique, celle du transfert de souveraineté vers un pouvoir commun, ne doit pas s'arrêter au stade de l'État national. Elle doit être reformulée à un échelon supérieur⁵⁵.

53. *Ibid.*, p. 126.

54. *Ibid.*, p. 134.

55. *Ibid.*, p. 120. Il faudrait évidemment nuancer ces affirmations si on voulait leur donner une portée extra-occidentale. B. Badie souligne la diversité des formes du

Dans l'optique de la prétention nécessairement universelle de la démocratie et des droits de l'homme, la suggestion de dissocier les sujets de droit de la nationalité et du territoire apparaît prometteuse⁵⁶. Mais par ailleurs il faut souligner les points suivants :

- 1) On ne peut penser écarter les identités plus particularistes de la définition des identités sociopolitiques collectives, comme le suggère, par exemple, A. Renaut quand il souligne « que notre humanité la plus profonde réside bien plutôt dans notre capacité d'arrachement à toute identité qui, en nous rivant à une définition, nous réifie ou nous naturalise et, en nous naturalisant, nous prive de nous penser comme des libertés irréductibles à de quelconques appartenances, donc susceptibles de reconnaître aussi dans toute autre, quelles que soient ses différences, un alter ego ?⁵⁷ » J'ai montré ailleurs que la signification des normes par rapport à l'identité et à la motivation individuelles est étroitement liée au contexte, notamment parce que ce n'est que dans le cadre d'une communauté particulière que la coopération sociale prend son sens pour les individus⁵⁸. Ce qui, par ailleurs, ne nous réduit pas au relativisme. À ce niveau, une certaine pensée européenne (pensons notamment à A. Finkelkraut et à A. Renaut) apparaît problématique en ce qu'elle assimile multiculturalisme et relativisme. La philosophie politique anglo-américaine présente actuellement un traitement beaucoup plus nuancé de la question.
- 2) Telle que formulée, la thèse de l'identité postnationale néglige les processus qui font concurrence à la supranationalisation de type européen. Bien qu'on puisse penser que cette thèse, dans le contexte de la construction européenne et du rôle qu'y joue la construction d'un espace juridique intégré, puisse servir de paradigme (au moins en Occident) à la reformulation de l'identité politique, elle risque, par son insistance sur un niveau de réarticulation de la citoyenneté, de laisser échapper d'autres niveaux ou d'autres espaces de redéfinition, liés à des

politique dans le monde non européen. D'autre part, C. Tilly fait remarquer que l'expérience du tiers monde ne suit pas le même parcours de pacification interne ayant atténué le pouvoir militaire européen (C. Tilly, *Coercion, Capital, and European States...*, p. 218).

56. A. Renaut, par exemple, suggère d'élaborer de nouveau la notion moderne de sujet de droit « sous la forme d'une éventuelle disjonction, partielle ou totale, entre la subjectivité juridique et la nationalité » (A. Renaut, « La nation... », p. 120). Dans *La multination*, Pierré-Caps fait une suggestion similaire, se référant notamment aux travaux de Karl Renner sur l'État multinational.

57. A. Renaut, « La nation », p. 135.

58. Voir G. Nootens, « Vers une théorie libérale de l'identité ».

processus concurrents (par exemple la régionalisation infra-nationale et transnationale).

- 3) Finalement, d'une manière plus philosophique, cette thèse pose le défi de l'universalisation de la norme. Ici il ne faut pas négliger l'influence de la conception habermassienne de l'identité posttraditionnelle et du statut paradigmatique du droit. Rappelons simplement que, pour J. Habermas, c'est la primauté du droit qui, dans les sociétés modernes, résout la tension entre « facticité » et « validité », donc qui remplit les fonctions de reproduction sociale et d'intégration⁵⁹. J. Habermas présume que le caractère légal des normes accorde une sorte de certitude cognitive et motivationnelle à la moralité, ce grâce aux contraintes internes de logique argumentative et d'impartialité (la validité de la norme est en effet ici subordonnée à une procédure argumentative)⁶⁰. Nous n'avons évidemment pas l'espace nécessaire pour entrer ici dans ce débat.

CONCLUSION

Les forces et processus à l'œuvre actuellement, par leur logique propre et leur interaction avec les États nationaux, contribueront à définir des formes qualitativement différentes d'appartenance à l'espace public. Il est plausible de penser, par exemple, à des identités « concentriques » se recoupant en certains espaces (pas nécessairement territoriaux) et définissant différents niveaux ou degrés d'appartenance. Le contexte et les forces à l'œuvre étant quantitativement et qualitativement différents, il m'apparaît probable que nous assistions à ce que B. Badie désigne comme « chevauchement régional asymétrique », c'est-à-dire une agglomération d'unités interdépendantes selon des degrés variant en fonction des domaines, donc qui supposent des modes variés de régulation et une différenciation des espaces. La territorialité serait ainsi appelée à être remplacée par l'articulation d'espaces multiples, plus ou moins spécialisés et non inscrits dans une hiérarchie immobile. Ce qui suppose en retour une conception plus souple des appartenances :

59. Voir, par exemple : Kenneth Baynes, « Democracy and the Rechtsstaat: Habermas's *Faktizität und Geltung* », dans Stephen K. White (dir.), *The Cambridge Companion to Habermas*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 204-205.

60. J. Habermas, *Law and Morality*, dans S. M. McMurrin (dir.), *The Tanner Lectures on Human Values*, vol. 8, Salt Lake City, Utah University Press, 1986, p. 217-279.

L'identité nationale reposait sur le postulat de l'allégeance prioritaire; elle supposait que l'individu concédât à la nation une obligation de fidélité et d'obéissance qui devait, en cas de conflit, l'emporter sur toutes les autres. L'État-nation, en s'imposant, venait confondre nationalité et citoyenneté; à mesure qu'il se démocratisait, il faisait ainsi de l'exercice des droits civiques et de la participation à la vie politique la marque de cette allégeance prioritaire et l'instrument de sa pleine réalisation. Or les poussées identitaires, liées aux incertitudes de l'État-nation, à ses difficultés d'adaptation et surtout d'universalisation consacrent par le monde l'affaiblissement de ce mode de mobilisation⁶¹.

Il peut paraître probable, à l'heure actuelle, que se reproduise, du moins à l'échelle européenne, une « supra-nationalisation » calquée sur le modèle de centralisation du pouvoir propre à la construction de l'État national. Mais même si l'entité supranationale se verra progressivement transférer certains attributs propres à la souveraineté étatique, elle ne reproduira pas le modèle de relation directe et universelle que l'État national entretenait avec ses citoyens, pas plus que son exercice de la territorialité. D'autant plus que l'État national lui-même, pour faire face à la mondialisation, en accepte les règles du jeu en limitant le protectionnisme et en misant sur la régionalisation.

Certains suggéreront qu'à long terme, la construction d'un espace juridique intégré contribuera, dans le cas de l'Union européenne, à favoriser une identité culturelle commune (au moins sous l'aspect des droits). Toute identité est en effet le résultat d'une construction, comme le rappelle B. Badie, et la culture, comme variable **intermédiaire**, donne un sens au rapport entre la pratique mobilisatrice et la production identitaire⁶². Mais la complexité et la nouveauté des processus à l'œuvre font paraître peu probable la répétition, à un échelon plus global, de la production de l'État national. Le thème de la régionalisation illustre bien le caractère novateur des espaces d'action politique qui se dessinent actuellement.

Comment cela se traduira-t-il au niveau de l'identité politique des citoyens? Il faut être bien conscient que dans un contexte, où le politique perd son statut de lieu privilégié d'action et d'identification citoyennes et où les « lois du marché » guident souvent la conduite des États (alors même que par définition le marché n'est pas un principe d'ordre), la citoyenneté comme idéal et comme condition d'exercice des droits acquis par les individus sur le plan civil, politique et social, n'est à l'abri ni des intrusions de mécanismes plus puissants, ni d'une perte de sens aux yeux des citoyens. Bien que, généralement, les

61. B. Badie, *La fin des territoires*, p. 221.

62. B. Badie et M.-C. Smouts, *Le retournement du monde*, p. 25.

diverses allégeances émergeant des processus dont nous avons fait mention ne se présentent pas comme exclusives, leur interaction semble néanmoins susceptible de modifier l'allégeance civique, d'autant plus si le politique tend à ne devenir qu'un « régime d'action » parmi d'autres. Non pas que l'État national soit irremplaçable, ou que nous devions postuler, comme le fait B. Badie, qu'il représente du point de vue fonctionnel la médiation la plus efficace entre l'individu et l'ordre mondial⁶³. Mais il faudra néanmoins, c'est là ma préoccupation ultime, redéfinir les conditions d'attribution et d'exercice de la « citoyenneté » en ayant conscience, de façon minimale, que « l'État n'est plus ce qu'il était », que le cosmopolitisme demeure pour l'instant une utopie abstraite (sauf pour certains espaces marginaux) et que les allégeances et identités particulières, locales, continueront à jouer un rôle important dans la constitution de l'identité individuelle et politique.

L'urgence devient peut-être alors la nécessité, pour les citoyens, d'assurer que l'articulation entre ces divers niveaux d'action, d'intégration et d'identification, intègre des mécanismes permettant de protéger les droits démocratiques traditionnellement liés à la citoyenneté et assurant leur exercice. Dans ce contexte, la thèse habermassienne sur le patriotisme constitutionnel et sa formulation particulière de l'identité postnationale n'apparaît apporter qu'une réponse fort partielle aux défis qui nous attendent, tout comme les travaux récents portant sur le paradigme de l'État multinational. Ce paradigme remet en question le postulat d'homogénéité culturelle et politique qui accompagne l'État national, mais ne soulève aucunement la question de la territorialisation de l'espace politique⁶⁴. Ainsi, il faut constater que les propositions théoriques récentes, généralement axées soit sur ce paradigme, soit sur la possibilité d'un certain cosmopolitisme, négligent les formes intermédiaires ou alternatives.

Il est évidemment difficile de nommer ces nouvelles identités dont la formulation sera en partie déterminée par les processus accompagnant la mondialisation, qu'ils soient infranationaux, transnationaux ou globaux ; et il est bien sûr impossible de prévoir quelle forme exacte prendra la participation à la *cité* dans le futur. D'où l'utilisation d'un vocabulaire parfois approximatif pour désigner ces nouveaux espaces et ces nouvelles identités. Mais il apparaît impératif de prolonger la réflexion sur ces formes novatrices appelées à constituer de nouveaux axes d'identification, superposés à l'allégeance citoyenne. Le présent texte cherchait simplement à signaler l'urgence de la réflexion théorique en regard de l'évolution sociopolitique et de ses possibles conséquences pour l'identité citoyenne.

63. *Ibid.*, p. 51-52.

64. Cette omission pourrait s'expliquer par les liens étroits entretenus par le libéralisme avec l'État national territorialisé. À ce sujet, voir : G. Nootens, « De l'ère de l'État-nation à celle des excuses : le libéralisme, l'État et la territorialité » (non publié).